



Dégat des eaux et paiement du loyer

Par **Jolimie**, le **11/06/2010** à **19:26**

Bonjour,

Je suis locataire depuis peu d'un appartement. Une fuite sous mon bac à douche ,dont je ne suis pas responsable, endommage depuis plusieurs mois le plafond de ma voisine du dessous. Nous avons découvert il y a quelques jours qu'une partie du plancher était à refaire car il était trop humide et d'effritait.

La fuite aurait pu être arrêtée avant mais mon propriétaire a laissé trainer. Cela fait maintenant trois jours que je n'ai pas de douche et cela va encore durer une semaine et même un peu plus. J'ai changé de région et n'ai pas la possibilité de me doucher chez d'autres personnes.

J'aimerais donc savoir si je dois payer l'intégralité de mon loyer ou pas? Car je paye un loyer pour un appartement en état avec tout le confort nécessaire. Or aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Les démarches pour réparer cette fuite aurait pu être entamées avant mon emménagement et nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Merci pour vos réponses. Cordialement.